

B.63.5.3 ✓

o.B.63.5.4.
o.B.63.5.6. - FA

N o t e

pour le Chef du Département

Concerne : Participation de la Suisse
aux organes techniques du Conseil de l'Europe.

Au cours de ces derniers mois, le Conseil de l'Europe a constitué divers comités techniques. Jusqu'à ce jour, trois organes ont été créés; il s'agit de :

1. Comité d'experts en matière de brevets
2. Comité d'experts en matière d'agriculture
3. Comité d'experts en matière de sécurité sociale

Les deux premiers de ces comités auront pour tâche d'examiner la création de deux organismes européens, à savoir, l'Office européen des brevets et l'Autorité européenne de l'agriculture.

La création de ces comités a soulevé un grand intérêt auprès des autorités suisses compétentes.

Appelé à se prononcer sur la participation de la Suisse au Comité des brevets, le Conseil fédéral a décidé exceptionnellement de s'y faire représenter. Il a désigné M. Plinio Bolla pour suivre les travaux d'un groupe de travail de ce comité. Malgré l'attitude réservée que le Conseil fédéral a toujours adoptée à l'égard du Conseil de l'Europe, il a estimé que la participation de la Suisse au Comité des brevets se justifiait étant donné l'importance que revêt le problème de la protection des brevets pour notre industrie et l'intérêt que présente toute nouvelle initiative dans ce domaine pour le Bureau international de la propriété industrielle dont la Suisse assume la surveillance.

En revanche, le Conseil fédéral a estimé que l'envoi d'un délégué au Comité de sécurité sociale n'était pas indiqué. Depuis lors toutefois, M. Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, a fait connaître au Département politique tout l'intérêt qu'il portait à ce comité et a exprimé le désir de suivre personnellement ses travaux. Selon



- 2 -

M. Saxer, la présence d'un spécialiste serait des plus utile tant au point de vue technique qu'au point de vue des contacts à nouer avec les représentants des autres Etats.

D'autre part, la Division de l'agriculture, consultée au sujet de la création d'une autorité européenne de l'agriculture (plan Charpentier-Pflimlin), est d'avis que notre pays aurait grand intérêt à s'y associer. Cette Division propose de réunir une conférence interdépartementale pour examiner les problèmes que poserait une éventuelle participation de la Suisse.

Malgré le caractère technique de ces nouveaux organes, il n'y a aucun doute que si la Suisse y participe, elle sera entraînée dans le sillage du Conseil de l'Europe. La question ne présente donc pas seulement un aspect technique, mais également un problème politique. Avant de convoquer la conférence proposée par la Division de l'Agriculture, le Département politique aurait besoin de connaître les vues du Conseil fédéral sur le problème en général des rapports de la Suisse avec les comités techniques de Strasbourg. Le cas échéant, on pourrait peut-être envisager une conférence plus large à laquelle seraient convoqués, non seulement les spécialistes de l'agriculture, mais aussi M. Saxer, afin de leur expliquer le point de vue du Conseil fédéral.

Signalons enfin que l'Office central des transports internationaux par chemins de fer nous a fait savoir qu'il était également question, à Strasbourg, de la création d'une autorité européenne des transports. Des renseignements plus précis nous manquent encore. Toutefois, il est à prévoir que les autorités suisses techniquement compétentes ne demanderont pas de participer à cette nouvelle organisation, mais préféreront ne collaborer qu'à la Commission économique pour l'Europe.

28.3.1951.

Copie de cette note est adressée à M. le ministre Zehnder.

AR.